

Il a, lorsqu'il le fallait, rendu les règlements plus rigoureux, ce qui fait que maintenant, dix ans plus tard, Londres a 70 p. 100 plus de soleil. Il a fait de même pour les règlements relatifs aux combustibles fossiles qui dégageaient de la fumée par les innombrables cheminées de Londres. On dit que l'eau de la Tamise est déjà beaucoup plus claire et plus brillante, pas plus blanche mais plus propre et plus pure qu'elle l'était il y a dix ans. Il y a de nouveau du poisson dans la partie inférieure de la Tamise où il n'y en avait plus depuis des années, et on revoit maintenant après des années des oiseaux à Londres. Si les Canadiens étaient le moins intelligents, ils agiraient avant que de vrais ennuis ne se produisent ici. Mais le gouvernement, qui a l'habitude de ne penser que d'une crise à l'autre et de ne rien faire avant d'y être forcé, ne songe pas à la prévention.

• (8.50 p.m.)

Si le gouvernement n'adopte pas de normes nationales et n'impose pas une réglementation nationale, nous nous trouverons dans quelques années dans la même situation qu'à Londres; les frais seront alors beaucoup plus élevés, la santé de nombreux Canadiens sera détériorée, certaines industries, comme celle de la pêche, en souffriront et un plus grand nombre d'espèces disparaîtront, notamment dans le domaine de la flore et la faune. Je ne vois pas pourquoi nous n'adoptons pas des normes nationales, car nous sommes prévenus par les faits survenus dans ces autres pays.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable représentante, mais son temps de parole est expiré.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, m'accordera-t-on une minute pour conclure?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre permet-elle à l'unanimité à l'honorable représentante de continuer?

Des voix: D'accord.

Mme MacInnis: Une minute me suffira, monsieur l'Orateur. Nous constatons avec satisfaction que le gouvernement songe du moins à promulguer une loi. C'est déjà quelque chose, mais nous n'allons pas applaudir à tout rompre. Si la mesure, une fois adoptée, montrait de très graves lacunes, si elle faisait croire aux gens qu'elle les protège contre la pollution alors qu'en fait elle tendrait un brin d'herbe à un homme en train de se noyer et qui espérait une solide ceinture de sauvetage, de quoi alors serions-nous reconnaissants? Nous rendrions un mauvais service aux Cana-

diens si nous ne soulignons pas les graves faiblesses de ce projet de loi. Si le gouvernement essayait réellement de s'atteler à la tâche, il préparerait une loi écologique globale.

Pas plus qu'on ne peut séparer les cours d'eau du Canada, on ne peut séparer l'eau, l'air et le sol, car ils sont tous entrelacés inextricablement dans la trame de la survie dont on a beaucoup parlé. Avant longtemps, il nous faudra au pays une loi de l'environnement pour protéger nos eaux, notre air et notre sol. Bien que je me réjouisse d'un timide début en ce sens et que j'aie reconnu au ministre plein mérite d'être resté ferme sur un point, comme les autres membres de mon parti je décele dans cette loi de graves lacunes. Je n'ai pas parlé de toutes les lacunes. Je n'en ai relevé qu'une, l'absence de normes nationales pour toutes les catégories d'eau. Cette question peut se régler par l'adoption d'un des deux amendements. Je vais les appuyer tous les deux. Le gouvernement, je l'espère, jettera un second coup d'œil sur ces amendements au lieu d'attendre d'être dans le pétrin, comme il le sera le jour où la population prendra conscience des lacunes de la loi.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je ne dirai que quelques mots pour exprimer le désir de mon parti d'appuyer l'amendement à l'étude, lequel j'estime nécessaire.

Le paragraphe 6A de l'amendement n° 7 se lit en partie comme suit:

Immédiatement après l'entrée en vigueur de la présente loi, le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre doit établir des normes de qualité des eaux pour toutes les eaux du Canada.

J'estime que cette disposition est très pertinente car elle vise à empêcher la pollution de secteurs qui ne seraient pas encore pollués.

Une fois que l'on aura décidé que nos eaux sont assez polluées, on exigera alors l'adoption de normes et l'on traitera ces eaux. A mon avis, il vaut mieux ne pas laisser polluer les eaux et adopter un amendement visant à éviter la pollution, ce qui coûtera meilleur marché à tout le monde.

Au deuxième paragraphe de cet amendement, on peut lire:

Nul ne doit déposer ou permettre de déposer des déchets dans des eaux du Canada qui auraient pour effet d'abaisser la norme minimale de la qualité des eaux, établie pour ces eaux aux termes du paragraphe (1); contrevenir à ce paragraphe constitue une infraction punissable aux termes de l'article 22.

Je félicite l'honorable député de South Western Nova (M. Comeau) d'avoir présenté

[M^{me} MacInnis.]